

APPEL À PROJETS

LA COLLECTION – ÉDITION SPÉCIALE ARCHIPEL.EU

Du 13 octobre 2021 au 13 janvier 2022

Ouvert 3 mois

Pluridisciplinaire

CADRE DE L'APPEL À PROJETS :

Le projet pilote Archipel.eu, lancé en juin 2021, vise à préserver et à promouvoir la culture des Régions ultrapériphériques de l'Union européenne et des Pays et Territoires d'Outre-Mer. Il est co-financé par l'Union européenne et coordonné par l'Institut français (Paris, France), en partenariat avec l'Association des pays et territoires d'outre-mer (Bruxelles, Belgique) et l'Agência de Promoção da Cultura Atlântica (Madère, Portugal).

Parmi les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de ce projet pilote, la Collection Archipel.eu accompagne à l'international les opérateurs culturels des 9 régions ultrapériphériques et des 13 des pays et territoires d'outre-mer.¹

Enveloppe budgétaire dédiée à La Collection – Édition Spéciale Archipel.eu: 150 000 €.

Montant de la subvention attribuée dans le cadre de cet appel : maximum 20 000 € par projet.

Un comité sélectionnera une variété de propositions qui seront rassemblées dans un catalogue dédié aux offres culturelles provenant des Régions Ultrapériphériques et Pays et Territoires d'Outre-Mer. Toutes les structures dont les offres culturelles seront incluses dans La Collection Archipel.eu seront éligibles à un soutien financier. Le fonds dédié à la Collection Archipel.eu permettra de soutenir une quinzaine de propositions qui bénéficieront d'une aide financière à la diffusion.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LA COLLECTION ARCHIPEL.EU ?

Ce dispositif vise à soutenir la diffusion d'expositions, de spectacles, de propositions artistiques légères dans leur mise en œuvre², afin de promouvoir les cultures ultramarines aussi bien dans les régions ultrapériphériques, et les pays et territoires d'outre-mer que dans l'Europe continentale.

L'appel Collection – édition spéciale Archipel.eu a pour objectif, d'une part, d'identifier les offres culturelles qui pourront être proposées à la diffusion/circulation et, d'autre part, de soutenir financièrement cette diffusion. **Il repose sur deux types de soutiens :**

- ⇒ **Un soutien en termes de visibilité pour les propositions artistiques qui composeront la Collection – édition spéciale Archipel.eu.** Les institutions et opérateurs culturels des Régions Ultrapériphériques et des Pays et Territoires d'Outre-Mer sont invités à soumettre des propositions culturelles représentatives de la vitalité créative de leur territoire et qui sont à même de pouvoir être présentées facilement dans d'autres contextes.

Une commission composée d'experts sélectionnera des propositions diversifiées qui seront intégrées à un catalogue dédié aux cultures des régions ultrapériphériques de

¹ L'UE compte actuellement neuf régions ultrapériphériques (RUP) qui font partie intégrante de son territoire : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint Martin, (France) ; les Açores et Madère (Portugal), et les îles Canaries (Espagne).

Les 13 pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sont : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna (France); Groenland (Danemark); Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Sint Eustatius, Sint Maarten (Pays-Bas).

² Il doit s'agir d'œuvres déjà existantes étant particulièrement modulables/ mobiles/ facilement mobilisables et exploitables.

l'Union européenne et des Pays et Territoires d'Outre-Mer. Ce catalogue sera diffusé auprès d'institutions artistiques et culturelles à l'international, afin d'encourager la circulation et la présentation des œuvres présentes dans ce catalogue³.

⇒ **Un soutien financier d'aide à la diffusion des œuvres du catalogue la Collection – édition spéciale Archipel.eu au niveau international⁴. Les financements seront attribués aux structures porteuses des œuvres / propositions artistiques.**

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?

Aux institutions ou structures culturelles de création et de diffusion professionnelles publiques ou privées des 9 Régions Ultrapériphériques et 13 Pays et Territoires d'Outre-Mer (musées, théâtres, centres chorégraphiques, scènes de musiques actuelles, festivals, compagnies, agences artistiques, bureaux de production, producteurs de spectacles, éditeurs, labels...) souhaitant proposer des œuvres existantes pour promouvoir leur diffusion au-delà de leur territoire d'origine.

QUELLES SONT LES DISCIPLINES CONCERNÉES ?

Spectacle vivant, musique, arts visuels, design, architecture, création numérique.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

Les spectacles, concerts, expositions monographiques et collectives, performances, présentés par des opérateurs des Régions Ultrapériphériques et Pays et Territoires d'Outre-Mer.

Sont éligibles les projets en présentiel, les projets hybrides (présentiel et digital) et les projets en tout digital (expositions virtuelles, performances interactives, masterclasses, classe d'art ou webinaires...).

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Il est impératif que :

- Les propositions soient construites avec les acteurs professionnels de la filière concernée (programmateurs, labels, distributeurs, éditeurs, plateformes, musées, centres d'art, festivals, biennales...)
- Les propositions garantissent une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur) pour les artistes impliqués (à inscrire dans le budget prévisionnel)
- Les propositions comportent une dimension de formation, de transmission ou d'échanges de bonnes pratiques : rencontres artistiques et professionnelles avec des partenaires sur place (master-classes, ateliers, conférences, séminaires professionnels, interventions en milieu scolaire ou universitaire etc.).

Par ailleurs, lors de l'étude des projets, le comité apportera une attention particulière aux propositions favorisant l'égalité femmes/hommes ainsi qu'aux offres s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.

³ Les offres culturelles présentées dans l'édition spéciale de La Collection Archipel.eu bénéficieront d'une visibilité considérable puisque le catalogue circulera dans de nombreux réseaux internationaux (réseaux de l'Institut Français, du Consortium et de tous les Partenaires Associés d'Archipel.eu).

⁴ Pour ce qui concerne le réseau culturel français à l'étranger, il est à noter que cet appel à projets peut s'inscrire en complémentarité à l'appel à projets "Créativité à l'européenne" de l'Institut français : les Instituts français ou Alliances françaises des 26 États membres (hors France) ont la possibilité de co-construire un projet autour de l'outre-mer européen en accueillant une (ou plusieurs) proposition(s) d'opérateur ultramarin issue(s) du catalogue de la Collection Archipel.eu, sélectionné dans le cadre du présent appel à projets.

Les propositions qui donneront lieu à une circulation en plusieurs étapes ou à une diffusion régionale et/ou en Europe continentale seront privilégiées⁵.

Ces différents aspects du projet devront être détaillés dans le dossier de candidature.

L'objectif de ces initiatives sera d'illustrer les particularités culturelles ultramarines et/ou leurs liens historiques avec les États membres de l'Union européenne. Ces projets doivent être organisés en tandem avec des événements associant Régions Ultrapériphériques et/ou Pays et Territoires d'Outre-Mer, que l'Union européenne soutiendrait, afin que le taux de fréquentation élevé de ces événements puisse contribuer au renforcement de la visibilité et de la connaissance de ces régions et pays.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES OEUVRES ET PROPOSITIONS ARTISTIQUES

- Propositions impliquant des artistes vivants
- Projets facilement mobilisables/légers dans la mise en œuvre et pouvant être adaptés à des contextes variés
- Projets pouvant donner lieu à des actions de rencontres, débats, formations, transmissions
- Diffusion / présentation pouvant se dérouler entre mars 2022 et mars 2023
- Obtention d'au moins une lettre d'intention d'une structure d'un autre territoire souhaitant programmer l'offre culturelle proposée.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES INSTITUTIONS PROPOSANT UN PROJET

- Existence juridique (au moins 1 année d'existence légale)
- Modèle économique : la structure candidate doit apporter un co-financement au projet à hauteur de 10 % minimum, sachant que l'aide maximale est de 20 000 € (devant représenter au maximum 90 % du budget total proposé par la structure pour la mise en œuvre des activités du projet)

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Qualité artistique et originalité de la proposition (/50 points)
- Potentiel de diffusion / circulation de l'œuvre (nombre de représentations, publics touchés, etc.) (/25 points)
- Capacités organisationnelles de la structure portant la proposition (/25 points)

Le comité d'évaluation attachera une importance particulière aux critères de représentativité géographique équilibrée entre les Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-mer⁶.

⁵ Afin d'assurer l'impact de ces offres culturelles auprès des publics, et dans un souci d'écoresponsabilité, le comité de sélection privilégiera les propositions visant à mutualiser la présence des équipes sur le lieu de diffusion, avec plusieurs dates de représentations sur un même territoire ou dans la même région, et une programmation diversifiée permettant des temps d'échanges autour de l'évènement.

⁶ Deux paramètres seront pris en compte :

- 1) représentation géographique équilibrée de l'ensemble des 9 régions ultrapériphériques (au sein du groupe RUP) et des 13 Pays et Territoires d'Outre-mer (au sein du groupe PTOM)
- 2) équilibre entre le groupe RUP et le groupe PTOM.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

Les candidatures doivent être déposées en ligne sur la plateforme de l'Institut français accessible à partir de la page du programme Archipel.eu : <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/archipeleu>

Clôture de l'appel : 13 janvier 2022

Annonce des résultats : au plus tard le 13 février 2022

L'Institut français s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre notamment l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, et pour préserver leur totale confidentialité.

CONTACT :

Madina REGNAULT

Chargée de projet Archipel.EU

Département Développement et Coopération Artistiques

madina.regnault@institutfrancais.com